

SOS OCÉANS

# IMMERSION

LE CRIME ORGANISÉ FAIT  
MAIN BASSE SUR NOS OCÉANS

DOSSIER D'INVESTIGATION N°1  
AUTOMNE 2011

POLITIQUE  
COMMUNE  
DES PÊCHES :

LA PCP MENÉE

EN BATEAU

La PCP est rongée par la gangrène : elle permet à des pays de l'Union européenne d'engraisser leur flotte de pêche industrielle au détriment d'une pêche responsable, de la pérennité des activités économiques et de l'avenir des océans.



LE BARON  
DE LA PÊCHE  
ESPAGNOLE

Manuel Antonio Vidal Pego



# PAS DE POISSON = PAS DE PÊCHE



En Europe, les poissons sont en voie de disparition. Les pêcheries européennes se dirigent tout droit vers l'effondrement.

Régies par une Politique commune des pêches obsolète, élaborée il y a 30 ans, les mers européennes sont aujourd'hui sérieusement menacées. Gangrénée par des acteurs cupides, des tractations politiques cyniques et des pratiques illégales avérées, la Politique commune des pêches (PCP) de l'Union européenne est passée à côté de son principal objectif : garantir des pêcheries durables dans un environnement marin en bonne santé, tout en soutenant un secteur d'activité économique et des emplois viables. Au lieu de cela, la surpêche et les dégâts environnementaux sont devenus des problèmes endémiques, et les subventions et les quotas sont bien trop souvent attribués aux entreprises les plus destructrices – au détriment des pêcheurs artisanaux qui pratiquent une pêche durable et travaillent dur pour gagner leur vie.

Aujourd'hui, d'après la commissaire européenne en charge de la Pêche et des affaires maritimes, trois stocks de poissons sur quatre sont surexploités dans les eaux européennes<sup>1</sup>. Cette surpêche affecte notamment 82 % des stocks en Méditerranée et 63 % en Atlantique<sup>2</sup>. On considère que la pêche illégale constitue l'une des plus graves menaces pour la gestion durable des stocks de poissons<sup>3</sup>.

Parmi les protagonistes de cette débâcle environnementale, sociale et économique figure la flotte industrielle espagnole, principale bénéficiaire des subventions accordées par l'Union européenne au secteur de la pêche. Dans ce premier volet de la série Immersion, Greenpeace dénonce l'attribution de subventions publiques à un réseau bien établi d'entreprises de pêche et d'exploitants espagnols, connus pour leurs activités de pêche illégales et

organisées. Ce dossier d'investigation révèle l'ampleur des abus dont est victime la PCP, mais aussi la facilité avec laquelle cette politique est dévoyée par une minorité toute-puissante. L'Espagne est la principale bénéficiaire des aides communautaires mais, en réalité, seule une petite minorité de bateaux espagnols se taille la part du lion.

L'enquête menée par Greenpeace met en évidence l'absence de gouvernance européenne et s'interroge sur la portée de l'influence politique de certains membres de la flotte de pêche espagnole, qui semblent avoir étendu leurs tentacules dans l'Europe toute entière. Le gouvernement espagnol favorise systématiquement la pêche industrielle, au détriment des activités artisanales qui, si elles étaient encouragées, permettraient de favoriser l'emploi tout en étant bien plus respectueuses de l'environnement.

## SOMMAIRE

- 03 L'ARMADA DE PÊCHE ESPAGNOLE
- 06 LA PÊCHE PIRATE ESPAGNOLE ET LE RÉSEAU DE LA FAMILLE VIDAL
- 08 LE CRIME RAPPORTE GROS AUX BARONS DE LA PÊCHE DU RÉSEAU VIDAL
- 10 RESTRICTIONS À LA PÊCHE : COMMENT LA FAMILLE VIDAL S'Y PREND POUR PASSER ENTRE LES MAILLES DU FILET
- 12 LE RÉSEAU VIDAL
- 14 ABSENCE DE GOUVERNANCE : « CRIMOLOGIE »
- 16 GREENPEACE MÈNE L'ENQUÊTE : LA FABRIQUE DE YAOURT DE LA FAMILLE VIDAL
- 18 PROCHAINE ESCALE... LES DEMANDES DE GREENPEACE

« CE N'EST QUE LE DÉBUT. NOUS FAISONS FACE À UN CARTEL AUX RAMIFICATIONS MONDIALES. AUCUN EFFORT NE POURRA ÊTRE ÉPARGNÉ POUR LE VAINCRE. »<sup>4</sup>

Maria Damanaki, commissaire européenne en charge de la Pêche et des Affaires maritimes

# L'ARMADA DE PÊCHE ESPAGNOLE

La PCP est en panne : elle permet à l'Espagne de faire passer les intérêts économiques à court terme de sa flotte de pêche industrielle avant une gestion durable et à long terme des pêcheries.

L'Espagne dispose de la plus grande flotte de pêche européenne<sup>5</sup>. Elle équivaut à plus de deux fois celle de la flotte britannique, italienne ou française, et dépasse celles de la Suède, du Portugal, de la Pologne, de Chypre, de la Grèce, de l'Allemagne, du Danemark et de la Belgique réunies<sup>6</sup>. D'après la Commission, la flotte européenne est trop importante et les quantités qu'elle est en mesure de prélever sont deux à trois fois supérieures aux capacités de renouvellement naturel des stocks<sup>7</sup>. Cette surcapacité est artificiellement gonflée par l'octroi de subventions colossales, financées par le contribuable européen et dont l'Espagne est le premier pays bénéficiaire. Pour la période de programmation en cours (2007-2013), l'Espagne s'est vu allouer plus d'un milliard d'euros – soit largement plus que tout autre pays<sup>8</sup>.

Par ailleurs, l'Espagne est l'État membre qui réalise le plus gros volume de captures et qui dispose de l'industrie de transformation la plus productive<sup>9</sup>. Ses exploitants industriels sont bien organisés et leurs intérêts sont défendus par des lobbyistes au niveau national, européen et international ; ils ont donc tous les atouts pour faire pression sur les responsables politiques et les bureaucrates, à Madrid tout comme à Bruxelles. Mais comme le démontre clairement



Pêche industrielle et pêche artisanale © Tom Morgan-Jones / Greenpeace

ce dossier d'investigation, au bout de la chaîne, la frontière finit par devenir floue entre influence politique et activités illégales. Les figures de proue de l'armada de pêche espagnole se livrent depuis longtemps à des activités de pêches illicites, non réglementées et non déclarées – tout en continuant de bénéficier de subventions. Pourtant, les autorités semblent peu disposées à les traduire en justice. D'après la commissaire européenne à la Pêche Maria Damanaki, « la pêche illégale est une forme de crime organisé qui a des conséquences socioéconomiques<sup>10</sup>. » Les activités de cette industrie illustrent bien dans quelle mesure le gouvernement espagnol a toléré voire encouragé la surpêche et le développement artificiel de sa flotte, au détriment de la durabilité. La PCP est gangrenée par la mauvaise gestion manifeste et le laxisme des autorités

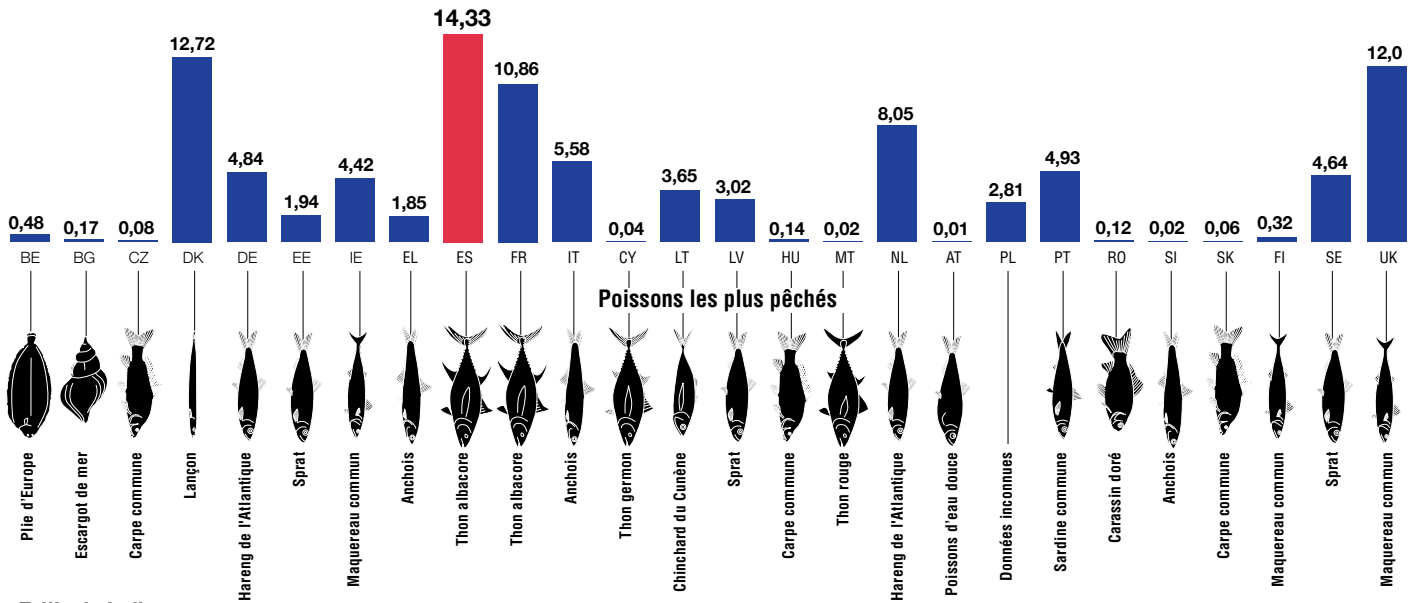
espagnoles, qui n'exercent aucun contrôle sur les activités illégales ou criminelles décrites dans le présent dossier.

Dans le même temps, les pêcheurs artisanaux, qui pratiquent une pêche à moindre échelle et plus durable, sont les parents pauvres de la PCP alors qu'ils représentent les trois quarts de la flotte espagnole. Ces pêcheurs ont recours à des méthodes de pêche plus sélectives et moins intensives et forment le tissu social, économique et culturel qui permet notamment de générer de nombreux emplois sur le littoral espagnol. Pourtant, ces pêcheurs doivent se contenter des miettes des subventions accordées dans le cadre de la PCP et, face aux cris d'orfraie des industriels, ils ont souvent du mal à faire entendre leur voix lors des réunions importantes qui se tiennent à Bruxelles.

# L'ARMADA ESPAGNOLE<sup>11</sup>

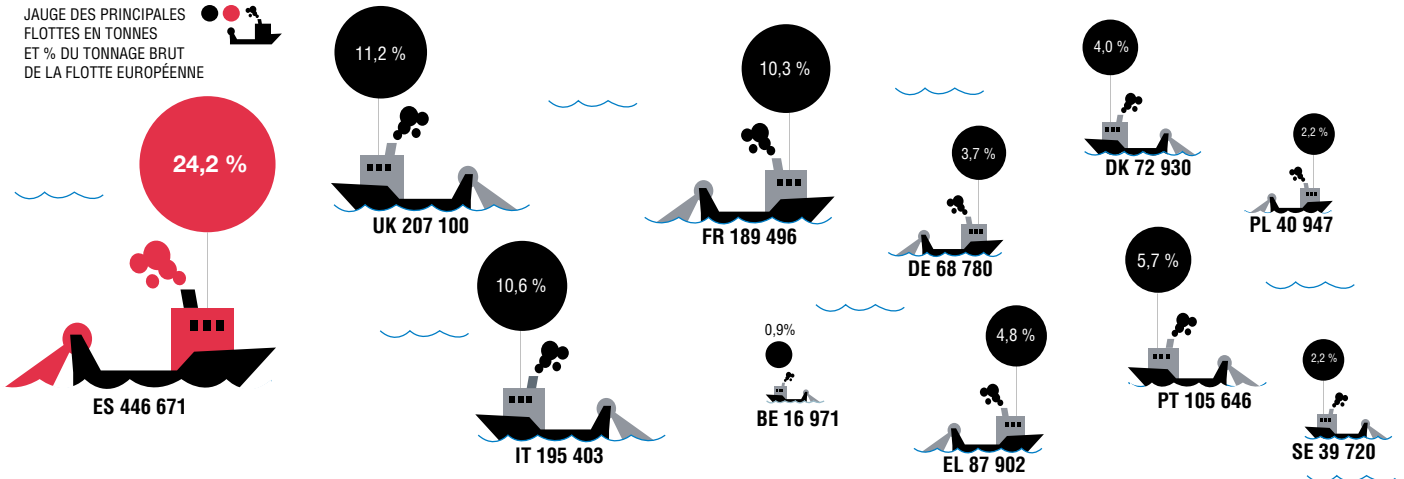
## Volume des prises

EN % DU TOTAL DES PRISES EUROPÉENNES



## Taille de la flotte

JAUGE DES PRINCIPALES FLOTTES EN TONNES ET % DU TONNAGE BRUT DE LA FLOTTE EUROPÉENNE

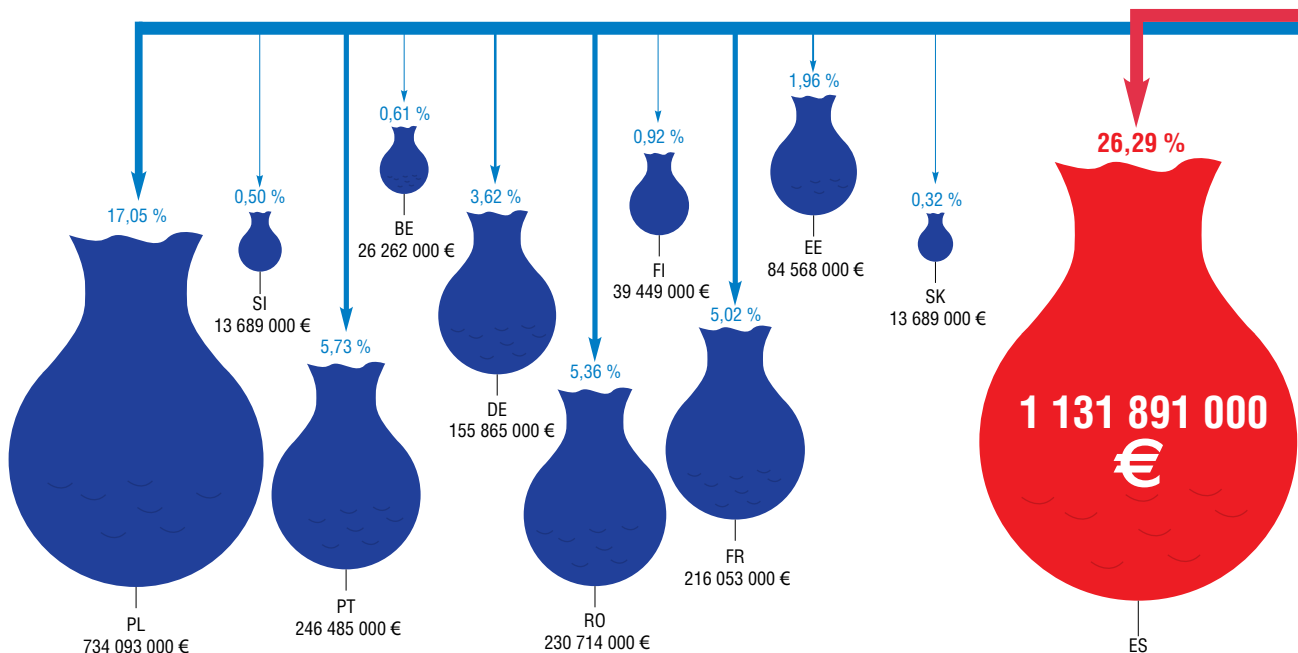


## Subventions totales à la pêche

POUR LA PÉRIODE 2007-2013

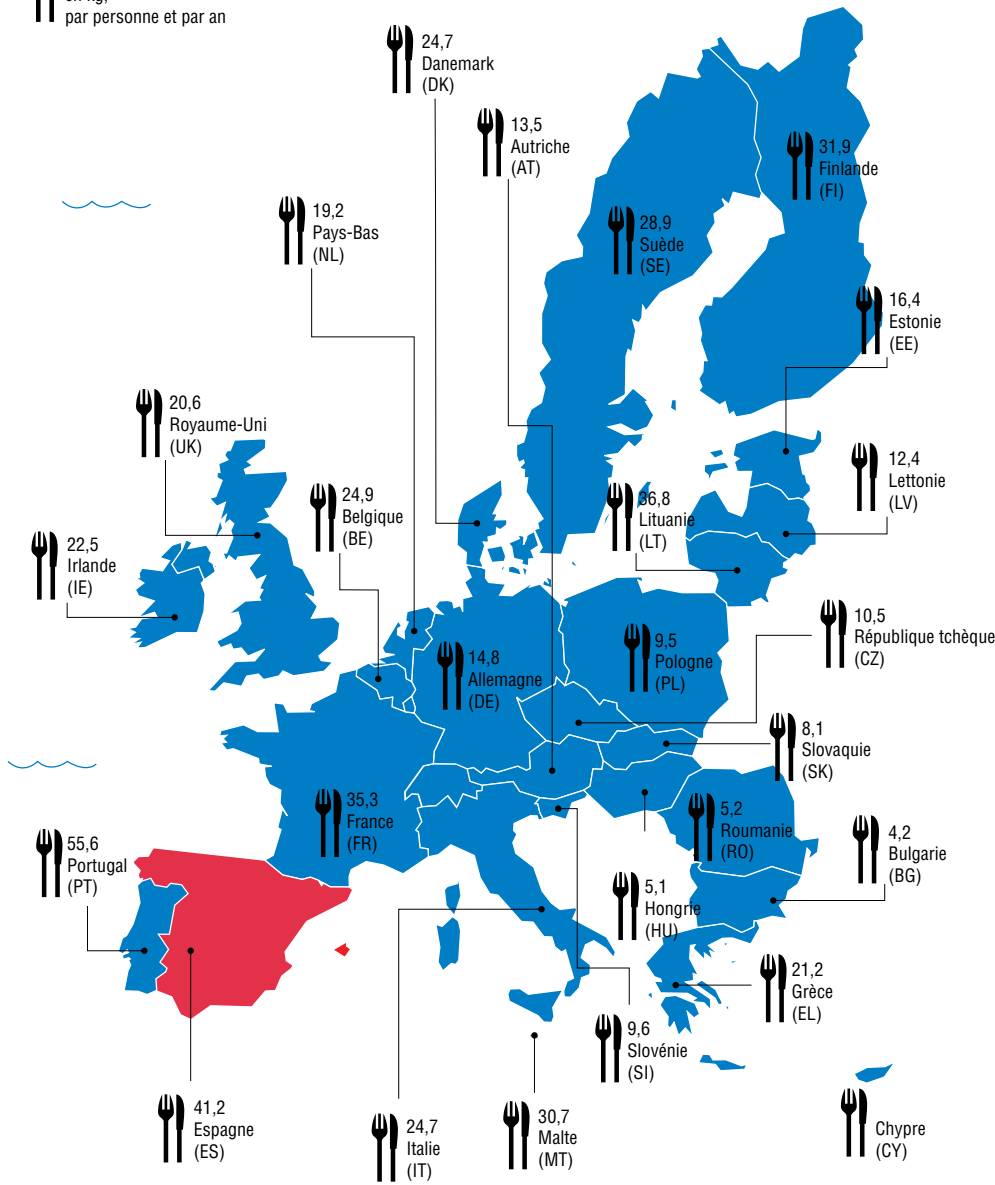
% DES SUBVENTIONS EUROPÉENNES REÇUES PAR PAYS

MONTANT DES SUBVENTIONS PERÇUES PAR PAYS

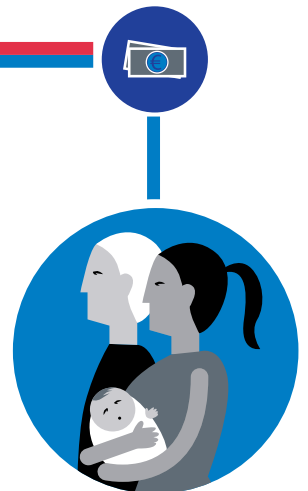
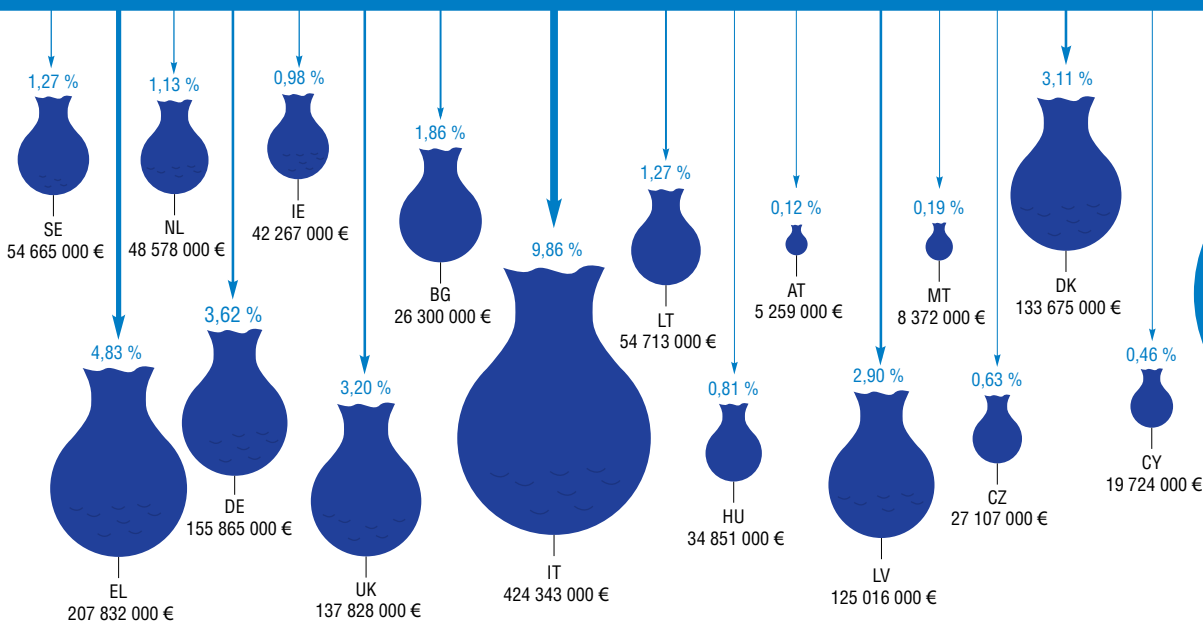
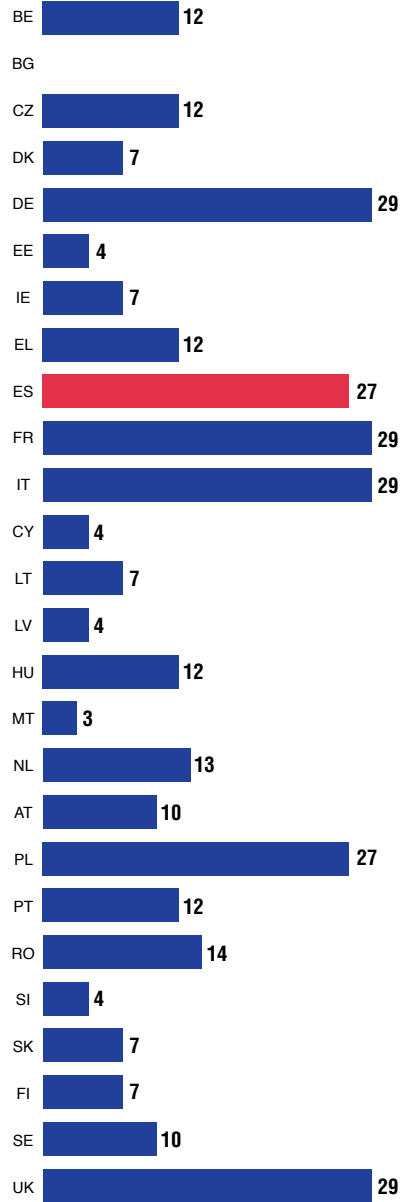


Consommation européenne de poisson

CONSUMMATION DE POISSON  
en kg,  
par personne et par an



Nombre de voix  
au Conseil de l'Union européenne



Les subventions  
sont financées  
par l'argent  
du contribuable européen

## NAVIRES ESPAGNOLS BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS ET CONDAMNÉS POUR PÊCHE ILLÉGALE

### LÉGENDES:

**VIDAL** Navire appartenant à la famille Vidal

€ Navire ayant bénéficié d'une subvention après condamnation

 <p><b>Alba do Mar</b> Utilisation d'équipements de pêche illicites</p>	 <p>€192k</p> <p><b>Arosa Doce</b> Pêche illégale, consignation de fausses informations sur les captures dans le journal de bord</p>	 <p><b>Arosa Nueve</b> Pêche illégale, consignation de fausses informations concernant les captures dans le journal de bord</p>	 <p><b>Arosa Quince</b> Pêche illégale, consignation de fausses informations sur les captures dans le journal de bord</p>
 <p><b>Berriz Ave Maria</b> Pêche illégale (deux tonnes de sardines à bord)</p>	 <p><b>Cibeles</b> Consignation de fausses informations dans le journal de bord</p>	 <p><b>Ciudad de Cartagena</b> Pêche illégale dans la ZEE de Malte</p>	 <p><b>Galaecia</b> Manipulation des systèmes de surveillance par satellite, entrave aux inspections, transbordement à son bord de la cargaison d'un navire inscrit sur la liste noire de la CCAMLR</p> <p><b>VIDAL</b></p>
 <p><b>Gure Reinar</b> Pêche illégale dans les eaux françaises, utilisation d'équipements de pêche illicites</p>	 <p>€1.3m</p> <p><b>Hodeiertza</b> Pêche illégale dans les eaux françaises, utilisation d'équipements de pêche illicites</p>	 <p><b>Izar Alde</b> Pêche dans les eaux portugaises sans autorisation</p>	 <p><b>Lameiro Uno</b> Fausses déclarations concernant le système de réfrigération</p>
 <p><b>Lanfon</b> Utilisation d'équipements de pêche illicites, tentatives de se soustraire à des contrôles</p>	 <p><b>Lanpimar</b> Pêche illégale dans les eaux territoriales françaises</p>	 <p><b>Lozmar</b> Fausses déclarations concernant le système de réfrigération</p>	 <p><b>Luis Barranko</b> Pêche illégale (une tonne de sardines à bord)</p>
 <p><b>Minchos Noveno</b> Taille de filets non réglementaire, non-déclaration de captures</p>	 <p><b>Minchos Séptimo</b> Taille de filets non réglementaire, non-déclaration de captures</p>	 <p><b>Minchos Séptimo</b> Misreporting catches in logbook</p>	 <p><b>Monte Arballu</b> Pêche dans les eaux portugaises sans autorisation</p>
 <p><b>Monte Meixueiro</b> Pêche illégale et rejet illicite de captures dans les eaux norvégiennes</p>	 <p><b>Nuevo Madre Rosaura</b> Consignation d'informations erronées sur les captures dans le journal de bord</p>	 <p><b>Playa de Arbéyal</b> Dépassement des quotas de pêche, possession de 2,5 tonnes de cocaïne à bord, non-déclaration ou déclaration d'informations erronées concernant les captures, filets non réglementaires</p>	 <p>€482k</p> <p><b>Punta de San Martín</b> Utilisation d'équipements de pêche illicites</p>
 <p><b>Siempre Austeria</b> Consignation d'informations erronées dans le journal de bord</p>	 <p><b>Siempre Maite</b> Chaluts de taille non réglementaire, équipements de pêche illicites</p>	 <p><b>Vispon</b> Déclarations erronées concernant les captures</p>	 <p><b>Zeruko Erregina</b> Pêche dans des zones interdites</p>

Cette liste non exhaustive dresse l'inventaire des infractions commises par divers propriétaires et exploitants de navires espagnols. Si leurs activités illégales ont été sanctionnées par des arrestations, des amendes et des condamnations, certains navires ont continué à toucher des subventions après avoir été épinglés par la justice<sup>12</sup>. Ce qui démontre que les subventions de la PCP peuvent être détournées pour servir à financer des intérêts criminels. Tous les bateaux de la famille Vidal ne sont pas répertoriés ici car ils ne battent pas tous pavillon espagnol.

# LA PÊCHE PIRATE ESPAGNOLE

Outre le réseau de la famille Vidal, d'autres groupes industriels espagnols sont impliqués dans des activités de pêche illégales ou non réglementées.

**OPAGAC - Organización de Productores Asociados de Grandes Atuneros Congeladores de España (Organisation des producteurs associés des grands thoniers-congélateurs d'Espagne)**

En 2007, plusieurs navires espagnols de l'OPAGAC (en Espagne, la principale association commerciale de thoniers, d'exploitants et de négociants de l'industrie de la conserve), ont été pris en flagrant délit de pêche illégale ou de pêche non réglementée dans l'océan Pacifique occidental et central<sup>13</sup>. Les plus gros thoniers senners du monde appartiennent aux membres de cette association et, entre 1994 et 2006, les 13 navires de sa flotte ont bénéficié de subventions versées par Madrid et Bruxelles, pour un montant avoisinant les 27 millions d'euros<sup>14</sup>. En 2010, la société Albacora SA a été condamnée pour pêche illégale car l'un de ses navires, *l'Albacora Uno*<sup>15</sup> (membre de l'OPAGAC) avait franchi 67 fois en deux ans la zone économique exclusive (ZEE) des États-Unis, sans autorisation. La société a ainsi écopé d'une amende de cinq millions de dollars<sup>16</sup>.

### Grupo Oya Pérez

Plusieurs chalutiers de cette entreprise ont été pris en flagrant délit de pêche illégale, notamment parce qu'ils avaient capturé des espèces protégées ou qu'ils se trouvaient dans des zones interdites à la pêche. Certains des navires « pirates » les plus connus font ou ont fait partie de la flotte Oya Pérez, tels que le *Lootus II*, le *Ross (Limpopo)* ou encore le *Garoya Segundo*<sup>17</sup>.

### Conservas Garavilla SA

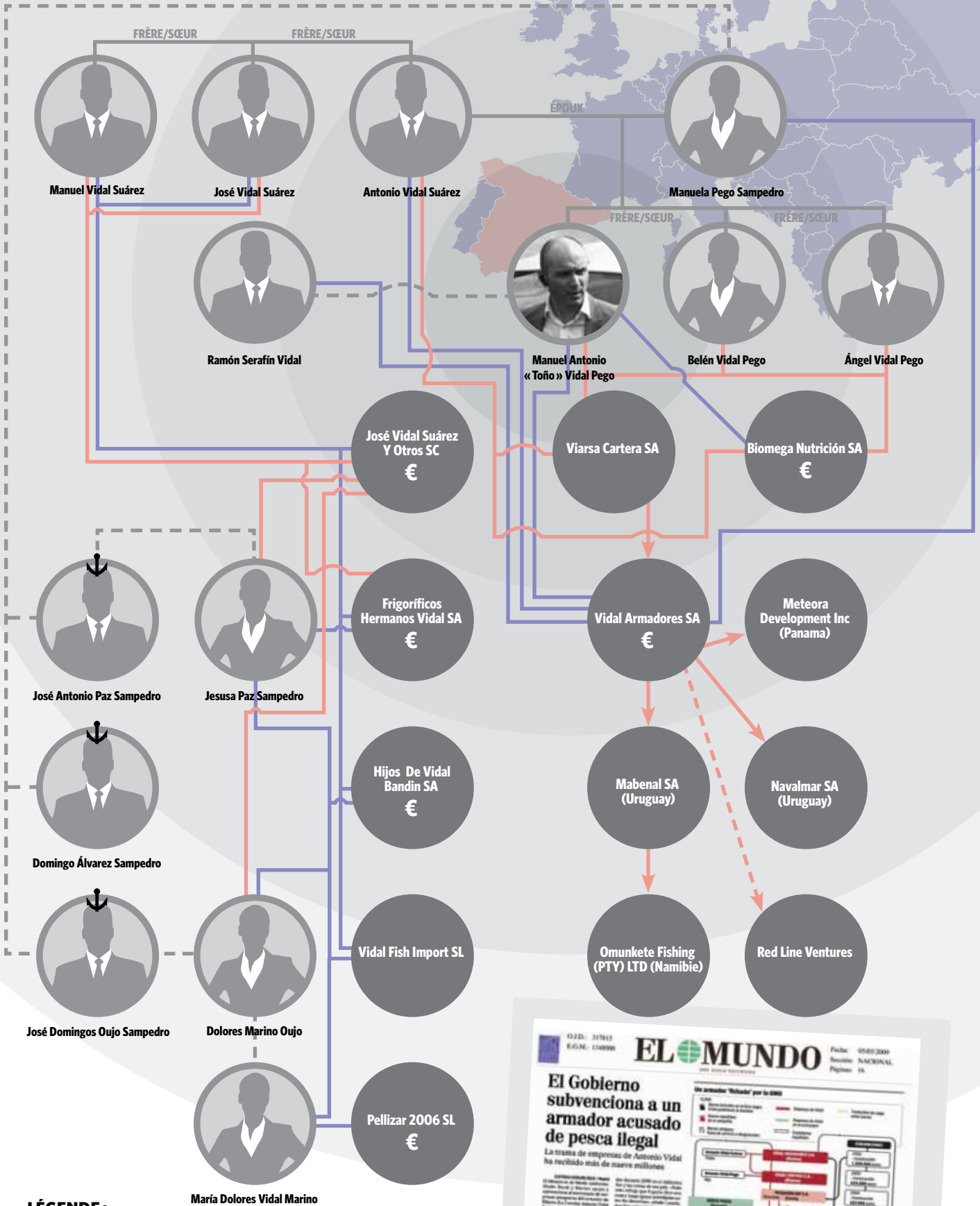
En 2007, le *San Andres*, un bateau de la flotte de Conservas Garavilla SA, a été intercepté par les gardes-côtes alors qu'il pêchait sans autorisation au sein de la ZEE américaine de l'île Jarvis. Le groupe exploite un certain nombre de thoniers senners et possède des entreprises en Galice et au Pays basque espagnol, ainsi qu'à Agadir au Maroc et à Manta en Équateur<sup>18</sup>.

### Pescanova Group

Pescanova est une multinationale espagnole spécialisée dans la capture, la transformation, la production et la distribution de produits de la mer. Elle dispose d'une flotte composée d'environ 120 navires et commercialise ses produits au Japon, en Europe et aux États-Unis. En 2009, Pescanova USA, filiale américaine du groupe espagnol, a été placée sous probation pendant cinq ans pour avoir pratiqué des activités de contrebande de légine australe pour un montant estimé à 1,2 million d'euros<sup>19</sup>.

ENQUÊTE  
GREENPEACE

Ce schéma illustre les liens et l'étendue du réseau de la famille Vidal, notamment les relations entre les individus et les différentes entreprises du réseau.



**LÉGENDE :**

- lien familial établi
- - - lien familial non déterminé
- propriétaire / actionnaire
- - - propriétaire / actionnaire supposé
- président(e) / gérant(e) / directeur(trice)
- € bénéficiaire de subventions espagnoles / européennes
- ↓ membre de l'équipage d'un navire de la flotte Vidal
- entreprise liée au réseau de la famille Vidal



Il y a deux ans, le quotidien espagnol *El Mundo* avait consacré un article aux connexions de la famille Vidal. Le gouvernement n'a pas donné suite.

# LE CRIME RAPPORTE GROS

## AUX BARONS DE LA PÊCHE DU RÉSEAU VIDAL

Cette étude de cas porte sur l'un des plus gros barons espagnols de la pêche, Manuel Antonio Vidal Pego, et son réseau tentaculaire d'associés qui, ensemble, détournent les lois pour maintenir à flot leurs activités criminelles en pillant les océans – et les poches du contribuable européen.

Manuel Antonio Vidal Pego est à la tête d'une entreprise familiale établie à Santa Eugenia de Ribeira, en Galice<sup>22</sup>. Avec son père, Antonio Vidal Suárez, il possède des participations dans diverses entreprises liées au monde de la pêche en Espagne, en Amérique latine et en Afrique ; il est également propriétaire de certaines d'entre elles en nom propre<sup>23</sup>. Depuis des années, ce réseau de compagnies et de navires bafoue la législation.

La plupart des activités de pêche de la famille Vidal passent par l'entreprise Vidal Armadores SA ou la holding Viarsa Cartera SA, ayant toutes deux leur siège à Ribeira, en Galice<sup>24</sup>. Pour une association de pêcheurs de légine, le réseau de la famille Vidal s'apparente à un « cartel galicien »<sup>25</sup>. Il existe une relation familiale directe entre M.A. Vidal Pego et chacun des membres dirigeants actuels de Vidal Armadores. Son père est le gérant de l'entreprise, tandis que les postes de directeur financier et de directeur commercial sont occupés par son frère et sa sœur. Vidal Armadores est une filiale en propriété exclusive de la société Viarsa Cartera. Ses actionnaires font aussi partie du clan Vidal : Manuel Antonio lui-même, son père, sa mère, son frère et sa sœur. Manuel Antonio Vidal Pego et son père sont également gérants de Viarsa Cartera<sup>26</sup>, et donc les représentants légaux de la société.

D'autres membres du clan Vidal, notamment la mère, le frère et la sœur de Manuel Antonio Vidal Pego, sont impliqués dans le vaste réseau familial en tant qu'actionnaires, gérants ou directeurs<sup>27</sup>. Les frères d'Antonio Vidal Suárez, José et Manuel, possèdent et/ou contrôlent



Manuel Antonio Vidal Pego, « gros poisson » de la pêche illégale © Tom Morgan-Jones / Greenpeace

plusieurs autres entreprises<sup>28</sup>. D'après les noms figurant sur les listes d'équipage, d'autres membres font également partie de l'équipage de certains navires de la famille<sup>29</sup>, ce qui montre que le clan Vidal est sans doute directement impliqué dans des actions illicites menées en mer.

Manuel Antonio Vidal Pego a déjà été rattrapé par la justice. En 2006, les autorités américaines lui ont infligé une amende de 400 000 dollars et une peine de mise à l'épreuve de quatre ans pour avoir essayé d'importer illégalement de la légine australienne<sup>30</sup>. Pourtant, entre 2002 et 2009, les entreprises de la famille Vidal ont reçu près de 16 millions d'euros de subventions à la pêche<sup>31</sup>. En d'autres termes, le contribuable européen a financé pendant des années les activités illégales du réseau Vidal.

« LA PÊCHE ILLÉGALE NOUS CONCERNE TOUS. C'EST UNE FORME DE CRIME ORGANISÉ, AVEC DES CONSÉQUENCES SOCIOÉCONOMIQUES. CES CONSÉQUENCES S'ÉTENDENT BIEN AU-DELÀ DU SECTEUR DE LA PÊCHE OU DE L'ENVIRONNEMENT ELLES TOUCHENT À DES QUESTIONS DE JUSTICE, DE DROITS HUMAINS ET DE GOUVERNANCE MONDIALE. LES ORGANISMES CHARGÉS DE FAIRE RESPECTER LE DROIT MARITIME SEMBLENT AVOIR DES DIFFICULTÉS AVEC LES ORGANISATIONS CRIMINELLES, QUI ONT ÉTENDU LEURS TENTACULES DANS DE NOMBREUX PORTS DU MONDE ENTIER. C'EST CE QUI REND NOTRE COMBAT DIFFICILE, ET C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE UNE ACTION CONCERTÉE AU NIVEAU INTERNATIONAL EST NÉCESSAIRE<sup>31</sup> ».

**Maria Damanaki, commissaire européenne en charge de la Pêche et des Affaires maritimes**



De nombreux navires de la famille Vidal ont été épinglés à plusieurs reprises pour pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) dans les océans Austral, Atlantique Sud et Indien. Pourtant, le réseau familial continue de bénéficier de millions d'euros de subventions de la part du gouvernement espagnol et de l'Union européenne. L'argent coule à flot, même pour des projets douteux ou pour des navires qui ont été impliqués dans des activités de pêche INN. Par exemple, en 2005, l'entreprise José Vidal Suárez y Otros, dirigée par les oncles de Manuel Antonio Vidal Pego, a bénéficié de subventions pour construire le *Coyo Sexto*. Conformément au droit européen et à la législation espagnole, un bateau battant pavillon espagnol, en activité et d'une puissance supérieure, devait être démantelé en contrepartie<sup>32</sup>. Le navire espagnol *Genita de Corribon* a été choisi ; mais après avoir obtenu les fonds, l'entreprise a demandé aux autorités espagnoles d'envoyer un autre bateau à la casse. Le *Greenwich* a été désigné alors qu'il ne remplissait pas les exigences européennes il battait pavillon britannique, son moteur était moitié moins puissant et il n'était plus en activité<sup>33</sup>. Le gouvernement a donc donné son accord pour procéder à une substitution qui, en réalité, était illégale<sup>34</sup>. Greenpeace a pu réunir des éléments indiquant qu'entre 2003 et 2006, le réseau Vidal a reçu plus de 4,5 millions d'euros de subventions à la construction<sup>35</sup>.

Au moins six navires de la famille Vidal ont été inscrits sur la liste noire de la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) entre 2003 et 2008. Trois d'entre eux figurent toujours sur cette liste en 2010<sup>36</sup>. La plupart de ces navires ont continué à pratiquer des activités INN, alors qu'ils figuraient sur la liste noire pour quatre ou cinq autres types d'infraction<sup>37</sup>.

Afin de prévenir, dissuader et éradiquer la pêche illégale, non réglementée et non déclarée (INN), de nombreux gouvernements, l'Union européenne ainsi que des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) ont la possibilité de répertorier sur des listes noires les navires qui prennent part à des activités de pêche INN dans leurs régions<sup>38</sup>.

L'inscription sur une liste noire peut avoir différentes conséquences en fonction de la liste mais, en général, les navires ainsi épinglés se voient retirer leurs licences, ne sont plus autorisés à

entrer dans les ports, voire à débarquer leurs captures, à se ravitailler en carburant ou à se réapprovisionner en tout autre marchandise ; ils se font inspecter, risquent la saisie ainsi que la confiscation de leurs équipements de pêche, de leurs prises et de leurs produits, peuvent être condamnés à des amendes et être poursuivis au pénal.

Depuis 1999, les autorités de différents pays ont procédé à au moins 11 arraisonnements de bateaux de la famille Vidal et/ou à l'arrestation de leur équipage<sup>39</sup>, principalement pour avoir pêché en toute illégalité dans des ZEE, mais aussi pour avoir utilisé des équipements de pêche interdits, dépassé les quotas autorisés, falsifié des documents et empêché le bon déroulement des inspections. Au moins huit condamnations ont été prononcées<sup>40</sup>, le montant total des amendes s'élève à plus de trois millions d'euros et au moins trois bateaux ont été saisis<sup>41</sup>. Antonio Vidal Suárez a également été condamné à une lourde amende de 2,7 millions d'euros pour fraude, dont il ne s'était toujours pas acquitté au 21 juillet 2011<sup>42</sup>.

La condamnation en 2006 du fils Vidal n'a rien changé à ces pratiques. Manuel Antonio Vidal Pego a été poursuivi aux États-Unis pour importation illégale de légine australe. À cette occasion, il encourrait jusqu'à 20 ans de prison pour entrave à la justice, et cinq ans d'emprisonnement supplémentaires pour chacune des trois autres accusations portées contre lui. De plus, il risquait de se voir infliger une amende soit de 250 000 dollars pour chacune des accusations, soit d'un montant équivalent à deux fois les gains générés par ses infractions, la somme la plus importante des deux devant être retenue<sup>43</sup>. Cependant, après avoir plaidé coupable pour obstruction à la justice, M.A. Vidal Pego est ressorti du tribunal les mains libres, écopant d'une amende de 400 000 dollars assortie d'une mise à l'épreuve de quatre ans. Il devait s'engager à se retirer du secteur de la légine et renoncer à recourir aux procédures d'extradition<sup>44</sup>. Mais ces mesures se sont avérées fort peu dissuasives, et M.A. Vidal Pego continue d'exercer ses activités sans être inquiété par la justice américaine.

« LES PÊCHEURS DE HAUTE MER, DONT LES GENS ONT SOUVENT UNE IMAGE DE 'CANAILLES AU GRAND CŒUR', ONT MIS EN PLACE DES SYSTÈMES D'ARRANGEMENTS COMMERCIAUX ÉLABORÉS (...) POUR OPTIMISER LES PROFITS ET RÉPARTIR LES RISQUES GÉNÉRÉS PAR LEURS ACTIVITÉS ILLÉGALES. C'EST CE QU'ON APPELLE, EN GÉNÉRAL, UN 'CRIME ORGANISÉ' »<sup>48</sup>.

COLTO The Coalition of Legal Toothfish Operators

## INFRACTIONS À RÉPÉTITION

À plusieurs reprises, le gouvernement espagnol a autorisé des navires de la famille Vidal battant pavillon espagnol à pêcher dans des eaux contrôlées par des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP)<sup>45</sup>. Certains bateaux n'ont ensuite pas respecté les conditions des permis qui leur avaient été accordés. En 2008, l'Espagne a signé un accord avec la Namibie autorisant un navire de la flotte Vidal à pêcher dans ses eaux territoriales. Mais le bateau a ensuite bafoué les clauses du contrat. Malgré les infractions à répétition commises par certains navires de la flotte Vidal, d'autres bateaux liés au même réseau ont continué à bénéficier des subventions du gouvernement espagnol.

### Exemple : le *Belma*

Le gouvernement espagnol a conclu en 2008 un contrat avec la Namibie autorisant le *Belma*, bateau appartenant à Vidal Armadores, à pêcher dans les eaux relevant de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT)<sup>46</sup>. Toutefois, en novembre 2008, le *Belma* aurait été intercepté avec à son bord une cargaison de requins de profondeur, une espèce qui pourrait être en voie de disparition, alors qu'il n'avait été autorisé à pêcher que des thons et des espadons<sup>47</sup>.

# RESTRICTIONS À LA PÊCHE : COMMENT LA FAMILLE VIDAL S'Y PREND POUR PASSER ENTRE LES MAILLES DU FILET



La légine, surnommée l'« or blanc » de l'océan Austral, peut mesurer jusqu'à deux mètres de long et peser plus de 100 kg. Son espérance de vie est de 45 ans et elle est en âge de se reproduire à partir de 8 ou 10 ans<sup>49</sup>. La reconstitution des stocks de légine est un processus extrêmement lent, et l'espèce est particulièrement exposée à la surpêche. La légine australe utilisée dans la préparation du sashimi peut coûter jusqu'à 1 000 dollars.<sup>50</sup>

Image principale © Daniel Beltra / Greenpeace ; image encadrée : © EuroCreon Co.Ltd. / Alamy



Transbordement nocturne entre deux navires  
© Jeremy Sutton-Hibbert / Greenpeace

## 1. CHANGEMENT DE PAVILLON / FRAUDE À L'IDENTITÉ

Certains bateaux comme le *Black Moon* (rebaptisé *Sima Qian Baru 22*) et le Hammer (désormais appelé *Xiong Nu Baru 33*) ont changé de nom et de pays (pavillons) à maintes reprises<sup>51</sup> pour faire oublier leurs activités non réglementées ou illégales. Le *Galaecia* et le *Paloma V* font partie des navires espagnols du réseau Vidal qui auraient pris part à des transbordements illégaux. Après avoir été inspectés par les autorités néozélandaises en 2008<sup>52</sup>, ces deux navires ont été inscrits sur la liste noire de la CCAMLR. Le *Galaecia* a été épinglé par la CCAMLR pour avoir pêché des légines australes alors qu'il était censé être en mission scientifique (voir p. 14).

## 2. TRANSBORDEMENT / BLANCHIMENT DU POISSON

En mer, il est possible de transporter les captures ou les provisions d'un bateau à l'autre. C'est ce qu'on appelle le transbordement. Cette pratique n'est pas toujours illégale. Cependant, des cargaisons de poisson sont parfois déplacées d'un navire sans licence (ou figurant sur une liste noire) vers d'autres bateaux n'ayant rien à se reprocher, afin d'être déchargées ultérieurement. Dans ce cas, le transbordement est clairement illégal puisqu'il permet de blanchir des prises illégales. En 2006, les autorités sud-africaines et namibiennes ont procédé à l'inspection du *Black Moon* et du *Chilbo San 33* (ex *Hammer*), navires appartenant au réseau de la famille Vidal et figurant tous deux sur la liste noire de la CCAMLR.

Aucun d'entre eux ne transportait de cargaison, alors qu'ils rentraient au port<sup>53</sup>. On peut donc se demander s'ils avaient procédé à un transbordement illégal leurs prises. En 2007, un ancien membre de l'équipage du *Black Moon* a indiqué à la CCAMLR qu'entre 2005 et 2006<sup>54</sup>, ce bateau avait été impliqué dans au moins 14 transbordements. De plus, « l'armateur de nombreux navires [des palangriers INN devenus fileyeurs, transbordant du matériel de pêche et des espèces protégées] était la compagnie Vidal Armadores », et que « ces bateaux INN peuvent avoir l'occasion de blanchir leurs prises en les transbordant vers des bateaux dûment autorisés<sup>55</sup>. »

## 3. SYSTÈME DE SURVEILLANCE DES NAVIRES / DONNÉES TRUQUÉES

Le *Viarsa I*, navire de la flotte Vidal<sup>56</sup>, a été pris en flagrant délit de falsification de données de surveillance en 2003, alors qu'il tentait de contourner des restrictions de pêche dans l'océan Antarctique<sup>57</sup>. Le capitaine de pêche du *Galaecia* aurait été condamné pour une infraction similaire l'année suivante<sup>58</sup>.

## 4. ÉTIQUETAGE / INFORMATIONS FALSIFIÉES

Sur au moins un des bateaux de la flotte Vidal (le *Black Moon*), l'équipage aurait falsifié les étiquettes de certaines cargaisons, en indiquant « poissons pêchés à la palangre » sur des caisses de poissons pêchés au moyen de filets maillants illégaux, et en omettant de remplir les cases « navire » et « lieu de capture » pour permettre une falsification ultérieure<sup>59</sup>.

De nombreuses espèces de requin sont menacées. Pourtant, elles continuent d'être victimes de la surpêche. Greenpeace fait campagne pour la création d'un réseau de réserves marines couvrant 40 % des océans et pour le développement d'une industrie de la pêche plus durable - deux mesures nécessaires à la remise en état de nos océans.

© Paul Hilton / Greenpeace



## LE RÉSEAU VIDAL

### DERNIÈRE MINUTE

Au moment de la mise sous presse de ce rapport, Greenpeace a découvert que le *Liper Dos*, navire battant pavillon anglais, appartient à Santoleira S.L., une entreprise partageant le même numéro de téléphone que plusieurs autres sociétés du réseau Vidal.

Le *Liper Dos* a été intercepté dans les eaux internationales avec une cargaison d'ailerons de requins, pêchés illégalement. Le montant de la cargaison est estimé à près de 1,3 million d'euros. Ce navire, lié à la famille Vidal, est également recherché par le tribunal de Truro (comté de Cornwall, Royaume-Uni) pour avoir commis pas moins de 20 infractions liées à la pêche illégale. Mis en accusation pour la première fois il y a plus d'un an, le *Liper Dos* n'est toujours pas tombé dans le filet de la justice<sup>61</sup>.

GREENPEACE • ENQUÊTE



The Liper Dos © Juan B. Muñiz

### LÉGENDE:

- détient / est détenu par
- affrète /est affrété par
- exploite /est exploité par
- a opéré aux côtés de
- ... liens suspectés<sup>60</sup>
- n'est plus un bateau de pêche
- fait actuellement partie de la flotte Vidal
- ferait ou aurait fait partie de la flotte Vidal
- aucune preuve directe d'appartenance ou d'exploitation par la famille Vidal
- ▶ figure sur la liste noire de la CCAMLR
- ▶ figure sur la liste noire de l'UE
- société liée au réseau de la famille Vidal
- Nom** les noms actuels des bateaux sont soulignés
- (Pays)** pavillon actuel

Depuis 2000, on estime que le clan Vidal a détenu ou exploité (en tout ou partie) plus de 20 navires de pêche. Nombre d'entre eux sont suspectés d'avoir pratiqué des activités de pêche illégales ou commis d'autres infractions. Ce schéma n'est pas exhaustif: Greenpeace met sans cesse au jour de nouveaux liens entre la famille Vidal et des navires<sup>60</sup>.

## DERNIÈRES INFORMATIONS

recueillies par Greenpeace sur la flotte de la famille Vidal :

**DÉMANTELÉ :** le *Viarsa 1* a été démantelé après avoir mené des activités de pêche illégales dans les eaux australiennes, en 2003<sup>62</sup>.

**SAISI :** l'*Apache* a été saisi par la France puis réaménagé pour la marine française après 2004<sup>63</sup>.

**CONFISQUÉ :** le *Maya V* a été confisqué par les autorités australiennes en 2004, après avoir été pris en flagrant délit de braconnage de légine australe dans les eaux australiennes<sup>64</sup>.

**SAISI :** les autorités du Mozambique ont saisi l'*Antillas Reefer* en 2008, prélevant une amende de quatre millions de dollars pour pêche illicite de requin, utilisation d'engins de pêche illégaux et falsification des registres électroniques et du journal de bord. Aujourd'hui, ce bateau est un patrouilleur de pêche<sup>65</sup>.

**COULÉ :** le *Galaeica* a coulé en juillet 2008.

**IMMOBILISÉ :** le *Coyo Tercero* aurait été arraisonné par les autorités britanniques en juin 2010 pour avoir dépassé ses quotas de pêche<sup>66</sup>. Il appartient aux oncles de M.A. Vidal Pego<sup>67</sup>.

**REBAPTISÉ :** le *Paloma V*, qui s'appelle désormais le *Yangzi Hua 44*, serait également lié au réseau Vidal Armadores. « Blacklisté »<sup>68</sup>.

**REPÉRÉ :** le *Yangzi Hua 44*, a été aperçu à proximité des eaux relevant de la CCAMLR en avril 2011. « Blacklisté »<sup>69</sup>.

**REBAPTISÉ :** le *Black Moon* (alias *Magnus*, *Corvus*, etc.) a été rebaptisé *Sima Qian Baru 22*; aux dernières nouvelles, il est exploité par Vidal Armadores. « Blacklisté »<sup>70</sup>.

**REBAPTISÉ :** le *Draco 1/ Hammer*, a été rebaptisé *Xiong Nu Baru 33*; aux dernières nouvelles, il est exploité par Vidal Armadores. « Blacklisté »<sup>71</sup>.

**REPÉRÉ :** le *Sima Qian Baru 22* a été repéré dans les eaux relevant de la CCAMLR en février 2011<sup>72</sup>.

**REPÉRÉ :** le *Xiong Nu Baru 33* a été repéré dans les eaux relevant de la CCAMLR en février 2011<sup>73</sup>.

**REPÉRÉ :** le *Belma* a été aperçu à Ribeira, en juillet 2011<sup>74</sup>.

**VIDAL ARMADORES SA**

**HIJOS de VIDAL BANDIN SA**

New World Investment INC (USA)

Red (ou REP) Line Ventures SA

Meteora Development INC (Panama)

Mabgnal SA (Uruguay)

Seaport Management Services LLC (USA)

Navalmar SA (Uruguay)

Global Inter-Continental Services (Panama)

Omunkete Fishing (PTY) LTD (Namibie)

Eastern Holdings LTD

Staplefield Investments SA

IMO : 9142639  
Le Malin (France)  
Apache, America No. 1  
Caroline Glacial [SAISI]

IMO : 8608470  
Eternal (Antilles néerlandaises)  
Arvisa 1, Camouco, St. Jean, Merced, Rita [SAISI]

IMO : 9042001  
Xiong Nu Baru 33 (Corée du N.)  
Draco 1, Liberty, Chilbo San 33, Hammer, Carran

IMO : 93198556  
Yangzi Hua 44 (Mongolie)  
Trosky, Paloma V

IMO : 9146352  
Muravyev-Amurskiy (Russie)  
Sea storm, American Warrior, Cristina Glacial, Mochiano, Cristina

IMO : 8001335  
Viarsa 1 (Uruguay)  
Starlet No. 901 [DÉMANTELÉ]

IMO : 7322897  
Sima Quian Baru 22 (Corée du N.)  
Corvus, Galaxy, Ina Maka, Black Moon, Red Moon, Eolo, Thule, Magnus, Dorita, Nova Tuna

IMO : 7322926  
Heavy Sea (Panama), Duero, Keta, Sherpa Uno

IMO : 8882818  
Maya V (Uruguay) [SAISI]

IMO : inconnu  
Cetan (Corée du N.)

IMO : 9265316  
Galaecia (Espagne) [COULÉ]

IMO : 9183104  
Belma (Espagne)

IMO : 8512669  
Coyo (Espagne) [DÉMANTELÉ]

IMO : inconnu  
Luz Mar (Espagne)  
Coyo Dos

IMO : 9265304  
Coyo Tercero (Espagne)

IMO : 9319777  
Coyo Cuarto (Espagne)

Coyo Cinco (Espagne)

IMO : 9371701  
Coyo Sexto (Espagne)

IMO : 9487445  
Coyo Septimo (Espagne)

IMO : 8603688  
Antillas Reefer (Panama)  
Shinei Mar No. 81 [SAISI]

IMO : 8713392  
The Bird, Chu Lim, Yin Pong, Thor 33, Ulyses, Gale, South, Boy, Piscis

IMO : inconnu  
Red Lion 22 (Guinée éq.)

IMO : 6607666  
Kily (Guinée éq.)  
Constant, Tropic

IMO : 6622642  
Challenge (Panama)

IMO : 8324139  
Comet (Togo)  
Odin Milar

IMO : 6803961  
Seabull 22, Carmela, Gold, Dragon

# ABSENCE DE GOUVERNANCE : « CRIMOLOGIE »

Malgré les enquêtes et la pression de la communauté internationale, les activités de pêche illégales se multiplient. Quand le réseau Vidal va-t-il enfin tomber dans le filet de la justice ?

En 2005, une enquête a été ouverte sur le *Galaecia*, bateau de la flotte Vidal, suite à des allégations de transbordement illégal avec un autre bateau du réseau, le *Hammer* (désormais baptisé *Xiong Nu Baru 33*). Malgré une nouvelle infraction – un autre transbordement avec le *Magnus* (portant désormais le nom de *Sima Qian Baru 22*) – et en dépit d'une pression exercée au niveau international pour poursuivre l'enquête et, si nécessaire, retirer les autorisations et appliquer les sanctions appropriées, le ministère espagnol de la Pêche semblait peu disposé à livrer les responsables à la justice.

## 2002 :

Le *Galaecia* est construit en Espagne à l'aide de subventions nationales et européennes d'un montant de 1,5 million d'euros<sup>75</sup>.

## 2002-2004 :

Activité inconnue.

## 2004 :

Des transbordements illégaux auraient eu lieu entre le *Galaecia* et deux autres navires de la flotte Vidal, le *Hammer* (désormais *Xiong Nu Baru 33*) et le *Magnus* (alias *Black Moon*, désormais *Sima Qian Baru 22*)<sup>76</sup>.

## JUILLET 2004 :

Le capitaine de pêche du *Galaecia* est condamné à une peine d'amende et suspendu de ses fonctions pour avoir trafiqué des systèmes satellite et entravé des inspections<sup>77</sup>.

## NOVEMBRE 2004 :

Les autorités espagnoles attribuent

1,3 million d'euros à Vidal Armadores pour financer un projet de pêche expérimentale, censé améliorer les connaissances sur les stocks de légine australe<sup>78</sup>. Le navire choisi pour mener les deux expéditions n'est autre que le *Galaecia*, dont le casier judiciaire n'est déjà plus vierge.

## 2005 :

Une subvention de 1,3 million d'euros est à nouveau attribuée à Vidal Armadores pour financer un projet similaire à celui de 2004<sup>79</sup>.

## OCTOBRE-NOVEMBRE 2005 :

Lors de la réunion annuelle de la CCAMLR, l'Espagne se heurte à la critique internationale pour avoir attribué au *Galaecia* un permis dans le cadre d'un projet de pêche expérimentale, alors que M. A. Vidal Pego est mis en accusation aux États-Unis et que certains de ses bateaux figurent déjà sur des listes noires<sup>80</sup>.

Dans la foulée, le ministère espagnol de la Pêche annonce l'ouverture d'une enquête officielle sur le *Galaecia* concernant des allégations de transbordement illégal avec le *Hammer*<sup>81</sup>. Toutefois, ces investigations ne portent pas sur d'autres transbordements qui auraient eu lieu entre le *Galaecia* et un autre navire, le *Magnus*, exploité par Vidal Armadores<sup>82</sup> et qui, à la différence du *Hammer*, figurait déjà sur les listes noires au moment des transbordements présumés<sup>83</sup>.

## DÉCEMBRE 2005 :

Joe Borg, commissaire européen à la Pêche de 2004 à 2010, demande à l'Espagne de retirer le permis accordé

en 2006 au *Galaecia* pour pêcher dans les eaux couvertes par la CCAMLR<sup>84</sup>. Dans sa lettre, le commissaire rappelle que la CCAMLR a repéré au moins six navires exploités par Vidal Armadores SA (dont certains faisant partie d'une liste noire), ce qui « sape la crédibilité [de l'Union européenne] qui s'est engagée à lutter efficacement contre les activités de pêche INN dans le monde et à mettre en place une gestion durable des pêcheries. »

## AVRIL 2006 :

La pression exercée par la Commission européenne porte ses fruits<sup>85</sup>, et le secrétaire général à la Pêche de l'époque finit par ouvrir une enquête sur le second cas de transbordement présumé entre le *Galaecia* et le *Magnus* (alias *Black Moon* / *Sima Qian Baru 22*)<sup>86</sup>.

Cette annonce confirme le fait que, dès le départ, les deux transbordements avaient bien été signalés simultanément aux autorités par une personne se trouvant à bord du *Galaecia*. Il a donc fallu que la communauté internationale fasse pression pendant des mois pour que l'Espagne finisse par admettre publiquement que des infractions avaient été commises, alors qu'elle devait en avoir connaissance depuis longtemps.

Dans le même temps, l'Espagne annonce le retrait de l'autorisation accordée en 2006 au *Galaecia* pour pêcher dans les eaux protégées par la CCAMLR. En revanche, les autorités espagnoles se gardent bien de révéler que, en dépit des enquêtes visant le navire, il a été autorisé la même année (ainsi que le *Belma*) à pêcher dans l'océan Indien<sup>87</sup>.

## MARS-MAI 2006 :

Le commissaire Borg intervient une fois encore en reprochant aux autorités espagnoles de ne pas avoir suspendu les permis du *Galaecia* pendant la durée de l'enquête<sup>88</sup>. Il préconise le retour au port du navire, ajoutant que « l'implication de longue date de Vidal Armadores dans des activités de pêche INN exige l'adoption par les autorités [espagnoles] de mesures qui permettraient la récupération éventuelle des fonds publics accordés à cette entreprise dans le cadre [européen]<sup>89</sup>. »

## JUIN 2006 :

Malgré le récit d'un témoin oculaire confirmant le transbordement avec un navire inscrit sur une liste noire, l'Espagne met un terme à l'enquête sur le *Galaecia*, prétextant un manque de preuves<sup>90</sup>.

## 2007 :

Un autre transbordement illégal est organisé entre le *Galaecia* et le *Hammer*, alors inscrit sur la liste noire de la CCAMLR (désormais *Xiong Nu Baru 33*)<sup>91</sup>.

## DÉCEMBRE 2007+ FÉVRIER 2008 :

La Commission continue d'insister, à au moins deux reprises, pour que l'Espagne prenne des mesures contre le *Galaecia*<sup>92</sup>.

## JUIN 2008 :

L'Espagne ouvre une autre enquête sur la falsification présumée de documents se rapportant au transbordement illégal de 2007 entre le *Galaecia* et le *Hammer*. Les conclusions de l'enquête restent inconnues à ce jour.

## JUILLET 2008 :

Le *Galaecia* coule dans l'océan Indien, à 486 milles des côtes de Madagascar. Un incendie serait la cause du naufrage<sup>93</sup>.

La même année, le gouvernement espagnol passe un accord avec la Namibie autorisant le *Belma*, un autre bateau de la flotte de Vidal Armadores, à pêcher dans les eaux namibiennes<sup>94</sup>. Malgré la pression des autorités internationales et les activités INN pratiquées par des bateaux de la flotte Vidal, Madrid ne semble éprouver aucune gêne et continue de distribuer licences et subventions juteuses – tout en étant incapable de mener des investigations adéquates et exhaustives.

## JANVIER 2009 :

La Commission européenne est préoccupée par des informations reçues en juin 2008 sur des activités impliquant les navires INN suivants :

*Paloma V*, *Ina Maka* (ex *Black Moon*), *Chilbo San 33* (ex *Hammer*), *Galaecia* et *Belma*. La Commission s'inquiète également du fait que l'Espagne « ne prenne aucune mesure concrète vis-à-vis des deux affaires impliquant le *Galaecia* et le *Paloma V* », et menace d'entamer une action en justice si Madrid n'intervient pas auprès de Vidal Armadores au sujet du *Galaecia* et du *Paloma V* (qui figure sur la liste noire de la CCAMLR)<sup>95</sup>.

## JUIN 2009 :

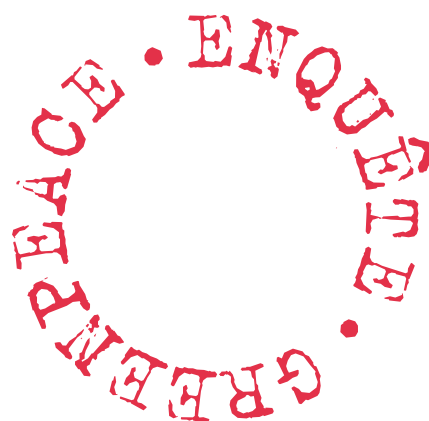
Les autorités espagnoles annoncent que l'enquête sur le *Galaecia* se poursuit (bien que celui-ci ait coulé entre-temps), que l'ordre a été donné d'immobiliser le *Belma* pour présomption de non-déclaration de captures et que des poursuites judiciaires devraient être entamées contre le *Paloma V*<sup>96</sup>.

## SEPTEMBRE 2011 :

Il est difficile de savoir si l'enquête a progressé ou non depuis juin 2009. Il est impossible de retracer toutes les activités récentes du *Belma*, mais le navire a été repéré dans le port de Ribeira, en Galice. Le *Paloma V* continue d'opérer dans l'océan Austral<sup>97</sup> sous un nouveau nom (*Yangzi Hua 44*)<sup>98</sup>, tandis que le *Hammer* (désormais *Xiong Nu Baru 33*) et le *Magnus* (désormais *Sima Qian Baru 22*) ont été aperçus dans les eaux relevant de la CCAMLR<sup>99</sup>. En 2011, ces trois navires se trouvent toujours sur la liste noire de la CCAMLR<sup>100</sup>.

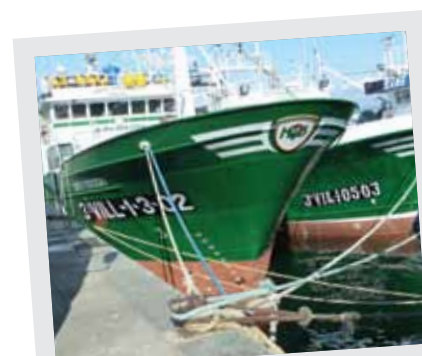
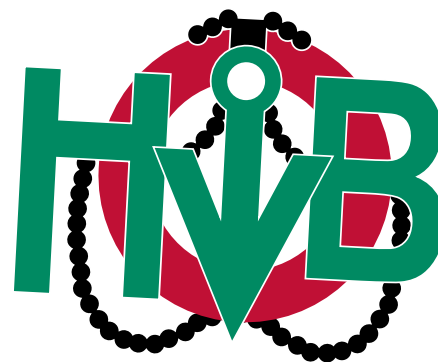
Malgré la pression exercée depuis des années par la communauté internationale, les autorités espagnoles refusent manifestement de prendre les mesures qui s'imposent contre la flotte Vidal, et en particulier contre Vidal Armadores et les navires appartenant à cette entreprise ou opérant pour son compte.

Cette inertie face aux fraudes et infractions commises de façon chronique par Vidal Armadores est le symptôme d'un cruel déficit de gouvernance. En réalité, au lieu de prendre les dispositions nécessaires, les autorités concernées continuent de soutenir avec complaisance les activités lucratives de Vidal Armadores. Jusqu'à son naufrage, le *Galaecia* aurait ainsi continué à se livrer à des activités de pêche INN – avec l'argent public. L'incapacité de l'administration espagnole à imposer des sanctions effectives apparaît comme une acceptation tacite des activités illégales de la famille Vidal.



« LES EXPLOITANTS  
[NE DEVRAIENT PLUS]  
AVOIR LE DROIT DE  
CONTINUER À PÊCHER  
LORSQUE D'AUTRES  
BATEAUX DE LEUR  
FLOTTE SONT IMPLIQUÉS  
DANS DES ACTIVITÉS  
DE PÊCHE INN. »

Joe Borg, Commissaire européen en charge de la Pêches et des Affaires maritimes de 2004 à 2010



Une affaire de famille : de nombreux bateaux de pêche de la famille Vidal appartiennent à la société Hijos de Vidal Bandin. « Hijos » signifie « fils » en Espagnol.  
© Greenpeace

**QUI DIRIGE QUOI ?**

Au départ, un seul gérant figurait sur les registres officiels de l'usine Biomega Nutrición : Manuel Antonio Vidal Pego<sup>101</sup>. Mais depuis juin 2010, d'autres personnes ne faisant pas partie de la famille Vidal occupent des fonctions de direction dans l'entreprise, ce qui cache peut-être une intention de distendre les liens entre la famille Vidal et l'entreprise<sup>102</sup>. Toutefois, d'après les registres de la compagnie, Biomega Nutrición est enregistrée à la même adresse et possède le même numéro de téléphone que plusieurs autres entreprises du réseau Vidal<sup>103</sup>.

© Jiri Rezac / Greenpeace

**QUE CACHENT LES MURS DE CETTE USINE ?**

Fenêtres opaques, caméras de vidéosurveillance dissimulées, scanners biométriques à l'entrée... Biomega Nutrición est la plus sécurisée de toutes les usines d'huile de poisson que Greenpeace ait visitées. Pourquoi une simple usine d'huile de poisson prend-elle autant de mesures de sécurité ?

© Suprema

**CHÔMAGE TECHNIQUE ?**

Sur le site Internet de Biomega Nutrición Omega-3 ([www.biomeganutrición.es](http://www.biomeganutrición.es)), on peut voir une usine en activité qui fabrique des gélules d'huile de poisson. Mais au moment de la publication de ce rapport, il n'y avait aucun signe d'activité sur place<sup>104</sup> : pas de livraison de matières premières ni de sortie de marchandises, et pas de mouvement de personnel. De nombreux renseignements ont été pris, mais rien n'indique que l'entreprise ait l'intention d'embaucher du personnel.

**POURQUOI TOUS CES SECRETS ?**

L'entreprise Biomega Nutrición ne semble pas chercher à mettre en avant ses produits auprès d'éventuels clients, ni être très active sur le plan commercial. Greenpeace n'a pu trouver aucune publicité vantant les mérites de ses compléments alimentaires ailleurs que sur son site Internet d'une seule page. Biomega Nutrición n'avait pas de stand au Salon européen des produits de la mer, qui s'est tenu à Bruxelles en mai 2011<sup>105</sup>. Elle n'a pas non plus réservé de stand pour 2012. Pourtant, ce salon est un événement incontournable pour les producteurs d'huile de poisson et de fabricants de produits à base d'oméga-3<sup>106</sup>. Lorsqu'on leur a posé la question, aucune des entreprises galiciennes présentes à l'édition 2011 du salon n'avait entendu parler d'usine d'huile de poisson située à Boiro.

© 123RF

**IL NE MANQUERAIT PAS QUELQUE CHOSE ?**

Contrairement au site de Biomega Nutrición, les autres usines d'huile de poisson implantées dans la région disposent de vastes équipements. Par exemple, l'usine de l'AFAMSA (Agrupación de Fabricantes de Aceites Marinos), située à Vigo, dispose de grands réservoirs pour stocker sa production – ce qui n'est pas le cas de Biomega Nutrición.

© Jiri Rezac / Greenpeace



# GREENPEACE MÈNE L'ENQUÊTE:

## LA FABRIQUE DE « YAOURTS » DE LA FAMILLE VIDAL

La famille Vidal a bénéficié d'une subvention de plus de 6,5 millions d'euros pour son dernier projet en date : la construction d'une usine de fabrication d'acides gras oméga-3, à partir d'huile de foie de poisson<sup>107</sup>. Il s'agissait de la plus importante subvention accordée à une entreprise galicienne en 2009<sup>108</sup>, financée à

hauteur de quatre millions d'euros par le Fonds européen pour la pêche (FEP)<sup>109</sup>. Les bâtiments de l'usine Biomega Nutrición se situent dans l'agglomération de Boiro, en Galice<sup>110</sup>. En 2010, les autorités espagnoles ont commencé à enquêter sur l'existence de liens éventuels entre cette entreprise et des exploitants de navires de pêche impliqués dans des activités INN, de la même nature que celle décrite plus haut<sup>111</sup>. La Commission européenne a déclaré qu'elle suivait de près les investigations<sup>112</sup>. Cependant, la construction de l'usine suit son cours.

Au vu des liens présumés entre les exploitants / propriétaires de l'usine Biomega Nutrición et les bateaux du

réseau Vidal impliqués dans des activités de pêche illégales, non déclarées et non réglementées (INN), les enquêteurs de Greenpeace ont décidé de découvrir ce qui se cachait derrière cette usine.

Quelles sont les véritables activités de cette usine? Cette question est de nature à intéresser le contribuable européen et la Commission européenne, qui a jugé bon d'attribuer quatre millions d'euros de fonds publics à ce nouveau projet de la famille Vidal. Les nombreux éléments présentés ici par Greenpeace permettent d'établir des liens entre l'usine, la famille Vidal et des activités de pêche illégales... On est ainsi en droit de se demander si, un jour, ces subventions pourront être pleinement justifiées.

### UNE USINE DE YAOURTS ?

En juin 2010, des ouvriers présents sur le chantier de l'usine ont affirmé à Greenpeace qu'ils construisaient une usine de yaourts.

### PAS BRANCHÉE ?

Dans le périmètre de l'usine, les lampadaires restent éteints pendant la nuit, et la présence d'un groupe électrogène semble indiquer que le site n'est pas raccordé au réseau électrique principal<sup>114</sup>. Or en théorie, il faudrait beaucoup d'électricité à Biomega Nutrición pour faire fonctionner tous les équipements présentés sur son site Internet.

### DES REQUINS ?

Au moins trois navires – le *Belma*, l'*Antillas Reefer* et l'*Ina Maka Baru 22* – interceptés avec des cargaisons INN de requin sont liés à des entreprises qui partagent l'adresse de Biomega Nutrición<sup>115</sup>. De nombreux compléments alimentaires d'oméga-3 sont fabriqués à base de foie de requin...<sup>116</sup>

« LA COMMISSION SUIT DE PRÈS L'AFFAIRE BIOMEGA NUTRICIÓN [...] ET COLLABORE ÉTROITEMENT AVEC LES AUTORITÉS GALICIENNES QUI ONT LANCÉ UNE ENQUÊTE ADMINISTRATIVE EXHAUSTIVE SUR LES ALLÉGATIONS DE LIENS ENTRE CETTE ENTREPRISE OU SES PROPRIÉTAIRES ET DES EXPLOITANTS DE NAVIRES IMPLIQUÉS DANS DES ACTIVITÉS DE PÊCHE INN<sup>113</sup> »

Commission européenne, 2010

4 m€

Implantación liña innovadora para cocción mercurio...  
Nova planta de produción de omega-3 por nova técnica de frío  
B91397315 Biomega Nutrición, S.L.  
3.956.488,82



© Jiri Rezac / Greenpeace

### INJOIGNABLE.

Il est pratiquement impossible de joindre Biomega Nutrición : en juin 2011, lorsque les enquêteurs de Greenpeace ont appelé le numéro de téléphone indiqué sur le site Internet (numéro partagé par de nombreuses autres entreprises de la famille Vidal), on leur a dit qu'une personne prendrait contact avec Greenpeace. Nous attendons toujours son appel

# PROCHAINE ESCALE...

Malgré la pression exercée par la Commission européenne, les États parties à la CCAMLR, Greenpeace et d'autres ONG, l'Espagne n'a pas demandé au réseau Vidal de rendre des comptes sur les activités illégales de certaines de ses branches.

Non seulement le gouvernement espagnol enfreint, par son inaction, les obligations qui lui incombent en vertu du droit national<sup>117</sup> et international<sup>118</sup> mais, en outre, il continue d'apporter un soutien administratif et financier aux activités de pêche illégales, non réglementés et non déclarées de la famille Vidal.

L'inertie de l'Espagne face au « cas Vidal » semble révéler un manque de volonté voire une incapacité à faire appliquer la réglementation en vigueur de façon constante et juste. En 2007, le Cour des comptes européenne avait signalé des défaillances au niveau de la mise en conformité et en application de la réglementation européenne dans certains États membres, et en Espagne en particulier. Par exemple, l'Espagne aurait sous-déclaré ses prises de 40 % rien que pour l'année 2005. De plus, elle n'aurait pas vérifié les déclarations de quotas des bateaux de moins de 10 mètres, ni réalisé de contrôle croisés des bordereaux de ventes de tous les poissons congelés et des produits à base de poissons. Elle n'aurait pas non plus mis en place les systèmes de déclaration et de documentation appropriés, ni employé un nombre suffisant d'inspecteurs<sup>119</sup>.

Les dispositifs et les politiques que l'Espagne met en œuvre au niveau national – et qu'elle défend au niveau européen – sont trop laxistes et trop favorables aux intérêts du secteur industriel de la pêche. Dans un tel contexte, les activités illégales et les

pratiques de collusion et de corruption se multiplient, au détriment de la durabilité et d'une gestion rationnelle des capacités de pêche des flottes.

L'Espagne a encaissé 2,4 milliards d'euros d'aides communautaires à la pêche pour la période 2000-2006 (soit 44 % des subventions européennes au secteur<sup>120</sup>) et 1,1 milliard d'euros pour la période de programmation en cours 2007-2013 (26 % des subventions<sup>121</sup>). Ces fonds ont permis à l'Espagne de construire et d'entretenir une flotte de pêche industrielle destructrice. En injectant l'argent du contribuable européen dans des entreprises liées à des activités de pêche INN (illicites, non réglementées et non déclarées), l'Espagne permet à ces activités illégales de continuer à prospérer. Elle entretient ainsi les détournements de la PCP, une véritable culture qui salit l'industrie européenne dans son ensemble et risque de provoquer l'effondrement des stocks de poissons.

En se laissant gangréner par les intérêts particuliers, la Politique commune des pêches (PCP) a failli à sa principale mission : garantir des pêcheries durables dans un environnement marin en bonne santé, tout en soutenant un secteur d'activité économique et des emplois viables. La réforme en cours doit permettre à la PCP de reprendre le chemin de ses objectifs. Après la lecture des révélations de ce numéro *d'Immersion*, une question s'impose aux responsables politiques européens : **sont-ils prêts à s'attaquer à la gangrène qui ronge la PCP ?**

## LES DEMANDES DE GREENPEACE :

- La Commission et la Cour des comptes de l'Union européenne doivent ouvrir une enquête publique exhaustive sur les affaires et le réseau de la famille Vidal.
- Pendant toute la durée de cette enquête, l'Espagne doit cesser de verser des subventions aux entreprises appartenant ou liées à la famille Vidal.
- Toutes les aides communautaires allouées à la pêche industrielle espagnole entre 2000 et 2006 doivent faire l'objet d'un audit complet de l'Union européenne. Ce processus doit permettre de vérifier que les objectifs de conservation et de gestion de la PCP ont bien été respectés.
- Il faut que le gouvernement espagnol soit sanctionné en cas de mauvaise gestion ou de violation de la PCP, et que les fonds attribués à des exploitants pratiquant des activités illégales soient reversés.
- Toutes les sommes qui auraient été utilisées à mauvais escient doivent être réinvesties en faveur de la pêche durable.
- La réforme de la PCP doit permettre de verrouiller les abus, de supprimer les possibilités d'échappatoire et d'empêcher les sanctions inappropriées afin de mettre un terme :
  - au crime organisé qui, au nom du profit, entraîne le pillage des océans ;
  - à l'attitude permissive des États membres.
- La nouvelle PCP devra soutenir en priorité les navires et les activités qui contribuent à une pêche durable, remédiant ainsi au problème de la surcapacité des flottes et du déclin de nos pêcheries.



SOS Océans



# GREENPEACE

Publié par Greenpeace UK

**Greenpeace UK**

Canonbury Villas

Londres N1 2PN

Tel: +44 (0)20 7865 8100

[www.greenpeace.org.uk](http://www.greenpeace.org.uk)

**Greenpeace Espagne**

San Bernardo 107

28015 Madrid

Tel: +34 91 444 14 00

[www.colaboracongpeace.org](http://www.colaboracongpeace.org)

**Greenpeace France**

10 rue d'Enghien

75010 Paris

[www.greenpeace.fr](http://www.greenpeace.fr)

**GREENPEACE EST UNE ORGANISATION INTERNATIONALE INDÉPENDANTE DES ÉTATS, DES POUVOIRS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES. SON BUT EST DE DÉNONCER LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT ET D'APPORTER DES SOLUTIONS QUI CONTRIBUENT À LA PROTECTION DE LA PLANÈTE ET À LA PROMOTION DE LA PAIX.**



Greenpeace lutte depuis des années contre la pêche pirate. © Paul Hilton / Greenpeace